

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 495/2005 de la Commission du 30 mars 2005 dérogeant au règlement (CE) n° 824/2000 en ce qui concerne le délai de livraison des céréales à l'intervention dans certains États membres pour la campagne 2004/2005

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 82 du 31 mars 2005)

Page 5, à la fin de l'article 1^{er}:

au lieu de: «... à la fin du sixième mois suivant ...»

lire: «... à la fin du septième mois suivant ...».
